



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours
et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires affectés en services déconcentrés

Préparation à l'épreuve écrite du concours interne et de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché d'administration de l'État relevant du ministère de l'intérieur

Session 2018

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

CONCOURS INTERNE

Le concours interne s'adresse aux fonctionnaires et agents de l'État comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

EXAMEN PROFESSIONNEL

L'examen professionnel s'adresse aux secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ayant accompli, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, au moins six années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION ÉCRITE

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite qui consiste en la résolution d'une note ou en la résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ÉCRITE

La préparation à distance proposée consiste en 3 exercices d'entraînement à l'épreuve écrite d'admissibilité. Un espace dédié à votre préparation sera également accessible sur la plate-forme FORMI de la sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'intérieur.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que les modalités relatives à la connexion à la plate-forme e-formation, au téléchargement, au dépôt et à la correction des devoirs.

3 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- transmettre à la correction un minimum de deux devoirs sur les trois proposés ;
- se présenter à l'épreuve écrite du concours interne ou de l'examen professionnel.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

4 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra après le jeudi 2 novembre 2017 ne sera pas prise en compte.

5 – FINANCEMENT

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours interne ou à l'examen professionnel.

Les candidats doivent s'inscrire au concours interne ou à l'examen professionnel par:

- > voie postale à l'adresse suivante :
27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES
ou

- > voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.